

Arrêté du 21 mai 2004 portant adoption des règles relatives à la comptabilité générale de l'Etat — RECUEIL DES NORMES COMPTABLES DE L'ETAT

Santé et PNCAPT

Coaching et Développement Personnel

Religions Institutionnelles (Catholique, Judaïsme)

Mouvements Évangéliques

Enfants et mineurs en contexte sectaire

Exploitation économique et travail forcé en contexte sectaire

Déconversion et droits à la sortie

Falsification de la mémoire et réécriture de l'histoire personnelle

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	07/07/2004
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	EC0J0400002A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000602781

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] autres que celles de personnel Achats non stockés de matières et fournitures Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel Achats de matériels et de petits équipements non stockés Dépenses [...] service public CHARGES DE PERSONNEL TITRE II - DEPENSES DE PERSONNEL Rémunérations du personnel Rémunérations d'activité Charges de sécurité sociale, de prévoyance et contrib° directes Cotisations et contributions [...]

[...] et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) viennent en diminution des produits fiscaux et des autres produits régaliens, pour déterminer le total des produits régaliens nets ; ces contributions sont en effet [...] Total IV - PERSONNEL Charges de personnel Montants de l'exercice N Montants de l'exercice N- 1 Rémunérations du personnel Charges de sécurité sociale, de prévoyance et contributions directes Prestations [...]

[...] En effet, le Plan comptable général ne définit pas de manière précise les catégories d'engagements à faire figurer dans les états financiers. [...] Par l'effet de la garantie accordée, l'Etat s'engage à régler aux banques les montants restant dus en cas de défaillance de l'organisme emprunteur (ici, l'Agence Française de Développement). [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et le secrétaire d'Etat au budget et à la réforme budgétaire, Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001, et notamment son article 30 ; Vu l'avis du comité des normes de comptabilité publique du 9 janvier 2004 ; Vu l'avis n° 2004-07 du Conseil national de la comptabilité du 6 avril 2004, Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE ECOJ0400002A du 7 juillet 2004, « Arrêté du 21 mai 2004 portant adoption des règles relatives à la comptabilité générale de l'Etat – RECUEIL DES NORMES COMPTABLES DE L'ETAT ».

Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000602781>
(consulté le 30 août 2026).